

n'est pas question que le Canada abaisse ses exigences nationales en matière de garanties.

A ce sujet, il vaut la peine de signaler le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire qui a été arrêté à une conférence plénière tenue à Vienne en février. Il faut souligner que ce programme était l'aboutissement d'une étude technique et analytique internationale, et non de négociations politiques. Son but premier était de reconnaître des mesures efficaces pouvant et devant être prises pour minimiser le risque de prolifération nucléaire tout en permettant une grande utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour répondre aux besoins du monde en énergie.

Ce programme qui, comme je l'ai déjà dit, n'était pas le résultat d'une évaluation politique, n'a pas abouti à un accord technique sur la prolifération nucléaire. Il a, toutefois, donné lieu à un rapport général accepté par 46 pays et renfermant une foule d'idées que les gouvernements pourront étudier en élaborant leurs politiques d'énergie nucléaire. Le Canada espère que la communauté internationale pourra, grâce à ce consensus, travailler à promouvoir l'élaboration permanente d'un régime international efficace de non-prolifération dans le cadre duquel pourra se faire le commerce international de matières nucléaires à des fins pacifiques. Le Canada fait de son mieux à cet égard.

● (2210)

Comme on l'a déjà signalé, des organismes internationaux ont été saisis d'un certain nombre de propositions qui seront étudiées et peut-être mises en pratique. Parmi celles-ci, on a proposé d'exiger des garanties intégrales comme conditions d'exportation, d'instaurer des mesures en vue de minimiser le risque de prolifération aux phases cruciales des cycles de la combustion nucléaire comme le retraitement, l'entreposage international du plutonium, la gestion du combustible, les centres régionaux de combustion et les dépôts internationaux de déchets. Toutes ces questions sont complexes, et à divers degrés, comportent des aspects positifs et négatifs. Des représentants canadiens participent à ces entretiens internationaux. Cependant, il est encore trop tôt pour rendre un jugement définitif sur la valeur des différentes propositions.

PARCS CANADA—L'ANNULATION DU PROJET DE
DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À
PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir découle d'une réponse obtenue du ministre de l'Environnement (M. Roberts) quand je l'ai interrogé sur l'annulation du transfert des bureaux de Parcs Canada à Peterborough. Voici ce que le ministre a déclaré pour justifier l'annulation, et ces paroles figurent dans le hansard du 5 mai:

Je me suis surtout préoccupé du moral et des intérêts du personnel de Parcs Canada.

Je voudrais maintenant vous lire un extrait d'un article paru dans le bulletin des employés de Parcs Canada, en date du 15 août 1979, où on affirme ce qui suit:

Il a été dit publiquement qu'une majorité des employés de Parcs Canada s'opposaient au déménagement et cette affirmation sert d'argument pour maintenir le bureau à Cornwall. A l'occasion de conversations privées et à la suite d'une réunion de l'Institut tenue aujourd'hui, je me suis rendu compte que la majorité des membres de l'IPFP...

L'ajournement

Il s'agit de l'Institut professionnel de la Fonction publique: ... sont prêts à déménager à Peterborough et sont tous heureux qu'une décision finale ait enfin été prise.

Je rappelle à la Chambre que ce n'est qu'un autre exemple de ce qu'on pourrait appeler des petits jeux politiques, l'assiette au beurre ou autre chose. En réalité, c'est le gouvernement libéral qui avait entrepris les études qui ont établi qu'il serait plus avantageux du point de vue économique et du point de vue pratique d'installer le bureau de Parcs Canada à Peterborough, qui est située à un endroit plus central en Ontario que la ville de Cornwall, qui est au sud-est de la province.

C'est aussi l'ancien gouvernement libéral qui a formulé la première recommandation à cet égard en 1973. Le ministre d'alors, le député de London-Ouest (M. Buchanan), avait annoncé aux Canadiens que Parcs Canada partirait de Cornwall. Le ministre de l'environnement de l'époque, Hugh Faulkner, qui était député libéral de Peterborough avant que je le remplace, avait aussi annoncé que tout était arrangé et qu'il était certain que Parcs Canada s'établirait à Peterborough.

La seule chose qui a foiré dans les projets élaborés par les libéraux pendant la 30^e législature, c'est qu'ils ont perdu la circonscription à un conservateur en 1979. A cause de l'élection de ce conservateur en 1979, les libéraux ont décidé après sept ans d'étude d'examiner encore une fois la question du bureau de Parcs Canada pour déterminer s'il fallait l'installer dans une circonscription conservatrice maintenant que le libéral avait été défait à Peterborough.

Comme on l'a vu au cours de la réunion du comité chargé d'étudier le budget de Parcs Canada au cours de la 31^e législature, l'étude menée en 1979 a confirmé que le gouvernement pourrait épargner \$200,000 par année en installant le bureau de Parcs Canada à Peterborough parce qu'il pourrait y fonctionner de façon plus efficace. C'est ce qu'on peut lire dans les procès-verbaux du comité de l'environnement qui a étudié le déménagement de Parcs Canada.

Le bureau de Parcs Canada au Québec a quitté Cornwall en 1975. Le bureau ontarien devait quitter Cornwall dès que le service de formation des conducteurs du ministère des Transports s'y établirait. C'est chose faite. Pendant la campagne électorale de 1980, le député libéral de Cornwall, qui est maintenant ministre, a promis que s'il était élu, il ferait des pieds et des mains pour empêcher que le bureau de Parcs Canada déménage à Peterborough. Je rappelle à la Chambre qu'il en coûtera \$200,000 par année aux contribuables canadiens pour permettre au ministre de sauver la face parce que le bureau de Parcs Canada ne fonctionne pas efficacement à Cornwall. En outre, le gouvernement devra payer pour le déménagement à Cornwall des 23 familles qui avaient déjà acheté une maison à Peterborough. Ce sera le désastre dans le centre-ville de Peterborough où un immeuble et des installations ont été loués pour Parcs Canada aux termes d'un bail de cinq ans de \$800,000.

● (2215)

Je rappelle à la Chambre que ce n'est rien d'autre que de la politiciannerie. C'est du favoritisme de la pire espèce. Non seulement Eldorado déménage de la circonscription d'un conservateur du sud de l'Ontario pour aller dans la région d'un ministre au nord, mais Parcs Canada passe de la circonscription conservatrice, soit de Peterborough, à une circonscription